

Critères de segmentation du Plan Rente et Property & Benefit Plan

Produit d'assurance
proposé par



BNP PARIBAS
FORTIS



A la souscription d'un contrat Plan Rente et Property & Benefit Plan, AG Insurance applique différents critères de segmentation relatifs à l'acceptation. Une fois accepté, les mêmes critères sont utilisés pour tous les assurés en ce qui concerne la tarification et l'étendue de la couverture. Pour le Plan Rente et le Property & Benefit Plan, il n'existe donc aucun critère de segmentation relatif à la tarification et à l'étendue de la couverture.

Ci-dessous, vous trouverez un aperçu des critères de segmentation appliqués en matière d'acceptation pour le Plan Rente et le Property & Benefit Plan, de même qu'une explication vous énonçant pourquoi AG Insurance utilise ces critères.

	Critères relatifs à l'acceptation
Age	x
Prime	x
Rente	x
Domicile	x
Statut	x

Le risque peut être accepté [ou refusé] sur base d'un des critères suivants ou, le cas échéant, sur base d'une combinaison de ceux-ci :

- **Age** : Votre âge peut avoir un impact éventuel sur l'acceptation du risque.
- **Prime** : En fonction de la périodicité choisie de la rente, une prime minimale peut être d'application. Dans le cas d'une rente annuelle, la prime minimale s'élève à € 6.250 (taxes et frais d'entrée inclus) pour le Plan Rente et le Property & Benefit Plan. Dans le cas d'une rente mensuelle, trimestrielle ou semestrielle, il n'y a que dans le cadre du Property & Benefit Plan qu'une prime minimale de € 25.000 doit être investie (taxes et frais d'entrée inclus). Pour pouvoir conclure un Plan Rente ou un Property & Benefit Plan, la prime minimale doit correspondre à celle qui est indiquée ci-dessus.
- **Rente** : Pour le Plan Rente, la rente minimale s'élève à € 120 quelle que soit sa périodicité. Pour le Property & Benefit Plan, aucune rente minimale n'est d'application. Pour pouvoir conclure un Plan Rente, la rente minimale doit correspondre à celle qui est indiquée ci-dessus.
- **Domicile** : Le Plan Rente et le Property & Benefit Plan ne peuvent être conclus que par des personnes résidant en Belgique.
- **Statut** : Le Plan Rente et le Property & Benefit Plan ne peuvent être conclus que par des personnes physiques.

